



Liquidation d'une succession

Par **jjy57**, le **14/04/2017** à **10:55**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Ma femme a 2 sœurs (décédées) et un frère toujours vivant.

Sa sœur aînée avait 13 enfants qui se trouvent un peu partout. La seconde sans enfant, est décédée il y a presque 3 ans.

Cette dernière avait encore un peu d'argent en banque. Aujourd'hui, elle n'y a toujours pas de pierre tombale, parce que le notaire n'arrive pas à retrouver tous les enfants de sa sœur aînée. Son frère et elle même sont d'accord pour faire mettre une stèle sur leur part, mais il semble que ce soit impossible tant que tous les enfants de sa sœur ne seront pas retrouvés. N'y a-t-il pas moyen de bloquer leur part et de faire exécuter ces travaux?

merci